



COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Martin-de-Crau 15 mai 2026

Ligne THT : les territoires de Camargue, de Crau et de Terre d'Argence en légitime défense

Le Collectif THT13/30 prend acte de l'annonce faite par l'État en date du 13 mai 2026 de l'engagement de l'instruction de la demande de déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de ligne aérienne 400 kV entre Feuillane et Jonquières-Saint-Vincent. Cette décision, prise de manière unilatérale au sommet de l'État, confirme une orientation politique déjà arrêtée depuis plusieurs mois, au détriment d'un examen réellement objectif solutions alternatives.

En affichant sa volonté d'aller rapidement vers une ligne aérienne, avec une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) qui sera probablement annoncée avant la fin de l'année et un début des travaux début 2027, le gouvernement répond davantage à un calendrier politique en vue des élections présidentielles de 2027 qu'à une réalité technique. Pour le Collectif THT13/30, cette annonce est d'autant plus choquante qu'à ce jour, le contenu exact de la demande d'instruction de la DUP n'a pas été rendu public.

Le débat public, les échanges menés depuis 2023 et la concertation engagée n'ont manifestement pas été entendus et grèvent sérieusement les chances de réussite de la réindustrialisation et décarbonation de la zone industrielle de Fos-sur-Mer, que nous souhaitons tous. Le Collectif THT13/30, qui rassemble 36 associations, rappelle que la situation géopolitique et l'urgence affichée par l'État ne justifient en rien le choix de la ligne aérienne, alors même qu'une solution enterrée reste possible, en cohérence avec les arguments avancés par l'Etat et compatible avec le respect du territoire.

La solution alternative, fondée sur l'enfouissement, n'a jamais été sérieusement écartée par des arguments techniques probants. À ce stade, aucune démonstration convaincante n'a été apportée sur l'impossibilité de cette option, ni sur son incompatibilité avec l'objectif de sécurisation électrique du territoire.

L'État propose également le renforcement des lignes existantes entre notre région et le reste de la France avec suppression de trois pylônes pour chaque nouveau pylône installé (soit 540 pylônes supprimés !) et suggère l'enfouissement de centaines de km de lignes électriques. Envisager une telle compensation revient à reconnaître que le projet est déjà arrêté jusque dans ses moindres détails. Qui plus est, le Collectif souligne qu'aucun élément précis n'est donné sur les communes concernées, ni sur l'ampleur réelle des impacts environnementaux, paysagers et agricoles de l'ensemble de ces dispositifs. Les coûts de ces opérations ne sont pas davantage rendus publics, alors même qu'ils devraient être intégrés à l'évaluation d'intérêt public du projet. Le Collectif rappelle qu'une enveloppe de 900 millions d'euros avait déjà été évoquée, par RTE, sans que le public dispose aujourd'hui d'une vision claire, complète et contradictoire des coûts réels et des arbitrages financiers.

Alors même que des critiques sérieuses avaient été formulées à son encontre, l'État choisit aujourd'hui de réaffirmer sa confiance envers RTE. L'opérateur du réseau de transport d'électricité avait pourtant été ouvertement remis en question, voire discrédité notamment par la tierce expertise de Centrale Supélec, qui pointait ses limites dans l'examen de solutions alternatives. Jusqu'à ce jour, RTE a refusé de sortir d'une approche passéiste et n'est jamais parvenu à formuler des alternatives crédibles et innovantes ou à intégrer pleinement les nouvelles attentes en matière d'aménagement et d'impact environnemental, paysager et agricole.

La nomination de deux tiers-facilitateurs, et non de médiateurs comme nous l'avions demandé, illustre selon le Collectif THT13/30 la nature réelle de la démarche engagée : il ne s'agit pas de construire un compromis, mais de faire accepter une décision déjà prise. Pour le Collectif, rien dans cette annonce n'appelle à l'apaisement.

L'utilité même de la poursuite de l'enquête et des procédures est aujourd'hui interrogée, dès lors que les grandes lignes de la décision semblent arrêtées en amont. Le Collectif regrette également qu'aucune analyse publique-des effets cumulés du projet n'ait été produite, à ce jour, alors qu'elle avait été annoncée par l'État lors du débat organisé par la CNDP.

Face à cette profonde déception voire aux colères grandissantes, le Collectif THT13/30 affirme qu'il ne renoncera pas. Malgré le diktat de l'État, il se mobilisera sans relâche dans les prochains mois afin de :

- Poursuivre et engager les actions juridiques nécessaires à l'encontre des décisions de l'Etat, de RTE mais aussi celles des industriels liés à la production et au transport de l'hydrogène. Le collectif THT13/30 dispose à ce jour de moyens financiers conséquents, lui permettant d'engager ces actions.
- Renforcer les actions militantes avec le soutien des élus, des associations, des acteurs agricoles, économiques et touristiques, culturels, sociaux et des espaces naturels, et appeler à une large mobilisation citoyenne future. Nous serons des milliers à contester cette décision.
- Demander aux élu(e)s de réaffirmer leur opposition à ce projet, notamment celles et ceux ayant reçu un nouveau mandat,
- Médiatiser sur le plan national et international les saccages à venir Camargue, Crau et Terre d'Argence.

En parallèle de ces actions, le Collectif THT13/30 maintiendra le dialogue pour promouvoir la solution alternative.

Le Collectif THT13/30 réaffirme que l'avenir énergétique et industriel du territoire ne peut se construire contre ses habitants, son économie, ses paysages, sa biodiversité et ses milieux naturels.

Il considère qu'aucune logique de pacification ne peut naître d'une décision imposée sans transparence, sans examen complet des alternatives. Il estime que les actions légales qui seront menées dans les mois à venir relèveront de la légitime défense face à des procédures déjà verrouillées, des effets cumulés non correctement évalués et la violence avec laquelle l'Etat demande à une population d'accepter une infrastructure dont elle conteste la nécessité et l'urgence sous la forme retenue.

Contacts presse THT 13-30 :

Jean-Laurent Lucchesi • 06.26.55.73.51 (porte-parole du Collectif)

Jean-Luc Moya • 06.73.28.16.82 (porte-parole du Collectif)